



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/1999/4  
24 juin 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Groupe de travail sur les populations  
autochtones  
Dix-septième session  
26-30 juillet 1999  
Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES :  
FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE  
DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF

Note du secrétariat

La présente note contient le rapport du Groupe consultatif du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Genève les 15 et 16 avril 1999, y compris ses recommandations concernant les subventions provenant du Fonds de contributions volontaires qui ont été approuvées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Coordonnateur de la Décennie.

RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
DES NATIONS UNIES POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS  
AUTOCHTONES SUR LES TRAVAUX DE SA QUATRIÈME SESSION ET RECOMMANDATIONS  
CONCERNANT LES SUBVENTIONS APPROUVÉES LE 8 JUIN 1999 PAR  
LE HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME,  
COORDONNATEUR DE LA DÉCENNIE, AU NOM DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Introduction

1. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones a été créé en application des résolutions de l'Assemblée générale 48/163 du 21 décembre 1993, 49/214 du 23 décembre 1994 et 50/157 du 21 décembre 1995, qui portent toutes sur la Décennie internationale des populations autochtones. Aux termes de la résolution 48/163, le Secrétaire général a été prié d'établir un fonds de contributions volontaires pour la Décennie et a été autorisé "à accepter et à gérer des contributions provenant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres institutions privées ainsi que de particuliers et destinées à financer les projets et les programmes au cours de la Décennie".

Mandat du Coordonnateur de la Décennie

2. Aux termes du paragraphe 24 du Programme d'activités de la Décennie (résolution 50/157 de l'Assemblée générale, annexe), l'une des tâches du Coordonnateur de la Décennie, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, est d'"encourager, avec la collaboration des gouvernements et compte tenu des vues des populations autochtones et des organismes compétents des Nations Unies, l'élaboration de projets et de programmes qui seront financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie".

3. Conformément au paragraphe 23 du programme d'activités, le Groupe consultatif a été créé en avril 1996 pour aider le Coordonnateur du Fonds de contributions volontaires.

4. Le Groupe consultatif se compose de Mme Erica I. Daes, Présidente du Groupe de travail sur les populations autochtones; M. Michael Dodson (Président-Rapporteur du Groupe consultatif); Mme Naomi N. Kipuri (récemment nommée par le Secrétaire général); M. José Carlos Morales Morales (récemment nommé par le Secrétaire général); Mme Tove S. Petersen et Mme Victoria Tauli-Corpuz, membres du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones et M. José Luís Gómez del Prado (récemment nommé par le Coordonnateur de la Décennie).

I. QUATRIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF

5. La quatrième session du Groupe consultatif s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève les 15 et 16 avril 1999. À sa 1ère séance, le Groupe consultatif a adopté son ordre du jour ainsi que le calendrier et le programme de ses travaux. Le Groupe consultatif a tenu quatre séances privées. Il s'est également réuni pendant une heure avec les donateurs intéressés.

6. Le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme, M. Bertie G. Ramcharan, a fait une déclaration à la 1ère séance.

7. Le Groupe a été informé que sur la base des recommandations formulées lors de la réunion intersessions sur le programme de bourses tenue le 3 décembre 1998, des fonds étaient disponibles pour permettre au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) de mettre en oeuvre la partie pertinente du programme des dépenses pour 1999 et que le programme de bourses de 1999 pourrait être exécuté sans retard. La liste des contributions reçues et susceptibles d'être affectées par le Groupe à sa quatrième session figure à l'annexe I.

8. Le Groupe a également été informé que le séminaire prévu au Costa Rica pourrait aussi être organisé, conformément à ce que le Groupe avait recommandé en 1998.

9. Malheureusement, le Groupe n'a pas pu se réunir plus de deux jours pendant la session du fait de ressources financières limitées.

10. Par suite de l'insuffisance des nouvelles contributions reçues, les autres activités à mettre en oeuvre en 1999 dans le cadre de la Décennie, notamment des projets proposés par des organisations et communautés autochtones et des séminaires et ateliers sous-régionaux, ont dû être reportées en attendant le versement des contributions annoncées et des nouvelles contributions. Dès que les fonds seront suffisants, l'ordre de priorité recommandé pour les dépenses sera appliqué : subventions à des projets (listes I et II des projets subordonnés à un éventuel financement, voir par. 22 et 23 ci-après); séminaires (Atlanta, voir par. 28 ci-après; séminaires africains sous-régionaux, voir par. 29 ci-après).

11. Le Groupe a noté avec satisfaction que la plupart des recommandations adoptées à sa troisième session d'avril 1998 avaient été mises en oeuvre, en particulier en ce qui concernait les subventions aux projets.

12. Les quatre boursiers qui ont participé au programme de bourses en 1998 ont rencontré des membres du Groupe qui se sont déclarés satisfaits du choix qui avait été fait et de la mise en oeuvre du programme.

13. Le Groupe a constaté avec satisfaction que les travaux relatifs au Guide des Nations Unies pour les populations autochtones se poursuivaient. Les membres ont été priés de présenter leurs observations au sujet du texte à l'équipe de projet sur les populations autochtones au HCDH d'ici à la fin du mois de mai.

14. Le Groupe a été informé par l'équipe du projet autochtone de l'évolution de la situation concernant l'organisation d'un atelier de recherche et des institutions d'enseignement supérieur axé sur les questions se rapportant aux populations autochtones dans le domaine de l'éducation, conformément à la demande formulée par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1997/32. Cet atelier, prévu en 1999, au Costa Rica, devrait coûter environ 60 000 dollars (voir également par. 8 ci-dessus).

15. Le Groupe a brièvement passé en revue l'état des rapports descriptifs et financiers concernant l'utilisation des 12 subventions recommandées en 1997 et des 13 subventions recommandées en 1998 pour financer des projets en faveur d'organisations et de collectivités autochtones. Il examinera aussi à sa session suivante les rapports financiers et descriptifs qu'il aura reçus sur les subventions accordées.

## II. PROGRAMMES PRÉVUS AU TITRE DE LA DÉCENNIE INTERNATIONALE POUR 1999

### A. Programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones

16. Le Groupe a approuvé les recommandations formulées par quatre de ses membres qui ont assisté à sa réunion intersessions tenue à Genève en décembre 1998 concernant la sélection de quatre boursiers autochtones pour participer au programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones (voir également par. 7 ci-dessus).

17. Le Groupe consultatif a recommandé d'insister auprès des candidats pour que la date limite (2000) de réception des nouvelles demandes de participation au programme de bourses en faveur des autochtones soit strictement respectée.

18. S'agissant du choix des boursiers bénéficiant d'un financement extérieur, le Groupe consultatif a réaffirmé que les candidats devront remplir les critères de sélection indiqués et suivre la procédure normale de sélection définie pour le programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones. Les candidats bénéficiant d'un financement extérieur ont été encouragés à déposer leur demande dans les délais prévus. Toutefois, compte tenu des difficultés qu'il y a actuellement à trouver un financement, le Groupe consultatif a indiqué qu'il était prêt en cas de besoin à examiner aussi les demandes de candidats bénéficiant d'un financement extérieur présentées avant sa réunion annuelle.

19. Le Groupe consultatif a rappelé ses précédentes directives en vertu desquelles le nombre des boursiers bénéficiant d'un financement extérieur ne devait pas dépasser le nombre des boursiers financés par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies.

20. Le Groupe consultatif a recommandé que le programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones soit financé au titre du poste prévu au budget ordinaire pour les services consultatifs du HCDH.

21. Le Groupe a recommandé qu'immédiatement avant ou après la session d'octobre 1999 du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, le Président et au moins deux autres membres du groupe se réunissent brièvement, s'ils sont à Genève, dans le cadre d'une réunion intersessions, pour examiner les nouvelles demandes de participation au programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones pour l'an 2000, à condition que les avoirs du Fonds soient suffisants pour couvrir les frais d'indemnité journalière de subsistance.

B. Subventions pour des projets en faveur de communautés  
et organisations autochtones en 1999

22. Au cas où de nouvelles contributions seraient reçues, il faudrait considérer les projets comme prioritaires dans les dépenses.

23. Le Groupe a recommandé que, sous réserve des fonds disponibles, les subventions recommandées dans la première liste de projets subordonnés à un éventuel financement soient octroyées en suivant l'ordre de priorité qu'il avait proposé, pour un montant total maximum d'environ 150 000 dollars. Il a également recommandé une deuxième liste de projets qui pourraient également être financés (voir annexe II).

24. Le Groupe a examiné 94 demandes de subventions pour des projets reçus avant la date limite et relevant du mandat du Fonds compte tenu des critères de sélection et des principes directeurs établis par le Groupe consultatif, notamment le fait que les bénéficiaires doivent être des populations autochtones et que les projets doivent émaner d'organisations de populations autochtones approuvées par le Secrétaire général.

25. À la suite d'une précédente recommandation, le secrétariat n'a pas présenté au Groupe pour examen 30 autres demandes qu'il avait reçues mais ne relevaient manifestement pas du mandat du Fonds.

26. Le secrétariat du Fonds répondra à toutes les demandes et suggérera aux auteurs de celles qui n'ont pas été retenues que, pour les projets qui n'ont pas été approuvés parce qu'ils ne relevaient pas du mandat du Fonds, ils prennent le cas échéant contact avec une autre organisation des Nations Unies ou avec un organisme bilatéral travaillant dans leur pays.

27. Pour faciliter les travaux de son secrétariat, le Groupe a recommandé de transmettre un formulaire de demande aux organisations qui pourraient être intéressées en leur demandant de le renvoyer après l'avoir dûment rempli en respectant tous les critères et principes directeurs adoptés par le Groupe. Le secrétariat fixera au 1er octobre 1999 la date limite de réception des nouvelles demandes.

C. Réunions

28. Le Groupe s'est déclaré très favorable à l'organisation, en coopération avec le Centre Carter, du deuxième atelier de journalistes autochtones à Atlanta (États-Unis d'Amérique), si des fonds suffisants étaient disponibles, et a suggéré de réduire les dépenses à la charge du Fonds.

29. Le Groupe a donné son plein appui à l'organisation de séminaires sous-régionaux en Afrique, mais a proposé de reporter l'examen de propositions concernant deux séminaires sous-régionaux au Mali et en Afrique du Sud tant que de nouvelles contributions suffisantes n'ont pas été reçues et que le Groupe n'est pas convaincu que les personnes demandant des subventions pour participer aux séminaires sont des représentants autochtones.

### III. MOBILISATION DE FONDS

30. Au cours de sa quatrième session, le Groupe a rencontré des représentants de gouvernements donateurs intéressés, notamment du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de la Norvège et du Paraguay. Le Président et les autres membres du Groupe ont remercié les donateurs pour leurs généreuses contributions et recommandé un effort soutenu et, dans la mesure du possible, une augmentation des contributions. Le Groupe a encouragé les contributions, même symboliques, qui témoignent d'un intérêt dans le financement des projets et des programmes de la Décennie internationale pour les populations autochtones.

31. Le Groupe a remercié le Gouvernement néerlandais de l'appui qu'il a apporté au programme de bourses du HCDH en faveur des autochtones en finançant un poste d'administrateur auxiliaire pour assurer les fonctions de coordonnateur du programme de bourses en faveur des autochtones au sein de l'équipe du projet autochtone. Il a également rendu hommage au Gouvernement norvégien qui a financé le précédent administrateur auxiliaire et a remercié ce dernier du travail efficace qu'il avait accompli en sa qualité de coordonnateur en 1997-1998. Le Groupe a en outre remercié le Gouvernement français qui a contribué en 1998 à financer le recrutement d'une consultante, Mme Annick Thebia-Melsan, spécialisée dans l'enseignement supérieur et l'identité et les valeurs autochtones.

32. Les membres du Groupe ont recommandé au Haut-Commissaire d'envoyer d'urgence une lettre d'appel aux donateurs pour leur demander de verser dès que possible des contributions supplémentaires pour permettre au Fonds de financer les activités, projets et programmes prévus par son mandat, en particulier celles qui ont été approuvées dans le programme de dépenses pour 1999.

Annexe I

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES  
POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Compte IV

I. CONTRIBUTIONS DISPONIBLES POUR LA QUATRIÈME SESSION  
DU GROUPE CONSULTATIF  
au 6 avril 1999

État	Montant (dollars É.-U.)	Compte	Versée à New York/ Genève	Monnaie locale	Versée le	Avis d'encaissement No
Chypre	1 000	IV	GE		12 mai 1998	84000060331
Estonie	1 000	IV	GE		21 septembre 1998	84000062311
Grèce	3 000	IV	GE		14 avril 1998	84000059930
Japon	37 000 <u>a/</u>	IV	NY		29 janvier 1999	BO 44086
Nouvelle-Zélande	13 232	IV	GE		9 novembre 1998	84000063029
Norvège	63 906	IV	GE		23 décembre 1998	84000063697

ONG et particuliers	Montant (dollars É.-U.)	Compte	Versée à New York/ Genève	Monnaie locale	Versée le	Avis d'encaissement No
Aboriginal and Torres Strait Islander Commission	5 839 <u>a/</u>	IV	GE	\$A 10 000	26 juin 1998	84000061145
Intuition	50	IV	GE		1er mai 1998	84000060187
Music, Inc.	150	IV	GE		7 août 1998	84000061815
DBA	50 <u>a/</u>	IV	GE		21 août 1998	84000061991
Sequoia records	100 <u>a/</u>	IV	GE		6 octobre 1998	84000062542
					27 janvier 1999	94000001244

**TOTAL GÉNÉRAL = 125 377 dollars É.-U.**

a/ Contributions disponibles pour les subventions au titre de la première liste de projets subordonnés à un éventuel financement.

II. ANNONCES DE CONTRIBUTIONS REÇUES

État	Montant (dollars É.-U.)	Annoncée à New York/ Genève	Monnaie locale	Annoncée le
Bolivie	1 000,00	NY		4-5 novembre 1998
Danemark	153 000,00	GE		Novembre 1998
Grèce <u>b/</u>	3 000,00	NY		4-5 novembre 1998
Tunisie	951,47	NY		4-5 novembre 1998
<b>TOTAL</b>	157 951,47			

b/ Avis d'encaissement officiel du Trésorier de l'ONU, établi en avril 1999; contribution disponible pour les subventions au titre de la première liste de projets subordonnés à un éventuel financement.

Annexe II

SUBVENTIONS AUX PROJETS RECOMMANDÉES PAR LE GROUPE CONSULTATIF  
DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES POUR  
LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES  
À SA QUATRIÈME SESSION, PAR ORDRE DE PRIORITÉ  
(En dollars É.-U.)

PROJETS SUBORDONNÉS À UN ÉVENTUEL FINANCEMENT

Première liste

AFRIQUE			AMÉRIQUES			ASIE			EUROPE			OCÉANIE		
1)	10 000	(P.10)*/	2)	15 000	(P.42)	3)	10 000	(P.19)	4)	10 000	(P.35)	5)	10 000	(P.92)
6)	20 000	(P.13)	7)	5 000	(P.52)	8)	10 000	(P.25)	9)	1 000	(P.68)			
10)	10 000	(P.14)	11)	10 000	(P.4)	12)	10 000	(P.41)						
13)	10 000	(P.39)	14)	10 000	(P.67)	15)	10 000	(P.63)						

**TOTAL = 151 000 dollars É.-U.**

Deuxième liste

16)	2 500	(P.85)	17)	7 300	(P.37)	18)	10 000	(P.7)
19)	10 000	(P.72)	20)	12 200	(P.17)			
			21)	10 000	(P.48)			
			22)	10 000	(P.22)			
			23)	15 400	(P.5)			
			24)	3 600	(P.49)			

**TOTAL = 81 000 dollars É.-U.**

\*/ P = Numéro de projet.

Annexe IIISUBVENTIONS AUX PROJETS APPROUVÉES PAR LE GROUPE CONSULTATIF  
À SA QUATRIÈME SESSION

Projet No	Pays	Organisation ou collectivité	Titre/thème du projet	Populations autochtones représentées	Demande (dollars É.-U.)	Décision concernant la subvention (dollars É.-U.)
4	Brésil	União das Nações Indígenas de Acre e Sul do Amazonas e Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira	Droits de l'homme et communication entre les populations autochtones de l'Amazonie brésilienne	Populations autochtones de l'Amazonie brésilienne	25 000	10 000 <u>a/</u>
5	Guatemala	Defensoria Maya	Participation des populations mayas à la mise en oeuvre des traités de paix	Maya	79 815	15 400
7	Philippines	Apo Sandawa Lumadnong Panaghiusa Cotabato, Inc.	Consolidation et élargissement de l'ASLPC en tant que réseau régional d'organisations tribales	Communautés tribales	103 300	10 000
10	Rwanda	Première fondation de la nation (PFN)	Programme visant à promouvoir la participation des jeunes et des femmes batwas en vue de l'exercice de leurs droits et de leur développement	Batwa	50 000	10 000
13	Nigéria	Niger Delta Environment and Relief Foundation (NIDEREF)	Programme de formation professionnelle pour les femmes et les jeunes autochtones d'Ogoniland déplacés à l'intérieur du pays	Ogoni	29 678	20 000
14	Kenya	Réseau d'information	Renforcement des capacités institutionnelles pour le réseau d'information autochtone	Populations autochtones de la région	32 000	10 000
17	Pérou	Comunidad Asháninka Marankiari Bajo	Création d'une conférence permanente des populations autochtones de Rio Perene dans la province de Chanchamayo	Populations autochtones de Rio Perene	50 000	12 200 <u>b/</u>

Projet No	Pays	Organisation ou collectivité	Titre/thème du projet	Populations autochtones représentées	Demande (dollars É.-U.)	Décision concernant la subvention (dollars É.-U.)
19	Inde	Indian Institute of Social Work	Mise en valeur des ressources humaines du peuple kui grâce à l'éducation et à la formation des populations autochtones	Population kui	48 636	10 000 $\leq$ /
22	Chili	Consejo de Todas las Tierras	Formation des femmes mapuches aux droits des populations autochtones et à la Décennie internationale	Mapuche	26 976	10 000
25	Inde	Santal Welfare and Cultural Society	Autonomie sociopolitique des tribus autochtones (Santals) de Litipara Block dans le district de Pakur de Santal Parganas (Bihar) par le biais des conseils villageois traditionnels	Santal, Adivasis	40 990	10 000
35	Fédération de Russie	Académie pour la promotion du développement de la culture civique et Association russe des populations autochtones du nord (RAIPON)	Stage de formation sur l'éducation et formation des enseignants des écoles primaires et secondaires aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des populations autochtones	Populations autochtones des régions du nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient	47 142	10 000
37	Pérou	Federación de comunidades nativas fronterizas del Putumayo	Formation des dirigeants autochtones	Bora, Huitoto, Ocaina, Maijuna, Cocama, Secoya, Ticuna et Quichua	9 500	7 300
39	Maroc	Association nouvelle pour la culture et les arts populaires - Tamaynut	Formation et information sur les droits des autochtones pour les populations autochtones d'Afrique du Nord	Amazighs	114 520	10 000
41	Népal	Centre de service pour le développement et l'information des peuples autochtones du Népal	Programme d'éducation/formation aux droits des populations autochtones	Population kirati	50 000	10 000

Projet No	Pays	Organisation ou collectivité	Titre/thème du projet	Populations autochtones représentées	Demande (dollars É.-U)	Décision concernant la subvention (dollars É.-U.)
42	Colombie	Consejo Regional Indígena del Cauca	Élaboration de stratégies visant à reconnaître et gérer les problèmes interfamiliaux des collectivités autochtones	Paez, Guambía, Yanacona, Totoró, Guanaca, Coconuco, Pubenences	55 300	15 000 <u>d</u> /
48	Bolivie	Centro de Educación Campesina de Bases	Éducation et formation à la défense juridique et aux droits de l'homme des populations autochtones dans deux provinces de l'Altiplano bolivien	Collectivités autochtones et Ayllus autochtones dans le département de La Paz	35 815	10 000
49	Pérou	Comisión jurídica para el autodesarrollo de los pueblos originarios andinos (CAPAJ)	Publication du <i>Boletín Andino</i>	Aymara, Quechua	3 600	3 600
52	Guatemala	Saqb'e Mayab' Moloj	Publication du journal pour les enfants <i>Kukuy</i>	Maya	1 442	5 000 <u>e</u> /
63	Philippines	Dinteg	Campagne d'éducation sur les droits de l'homme et les droits des populations autochtones dans la région de Cordillera	Populations autochtones de la région de Cordillera	43 000	10 000 <u>f</u> /
67	Mexique	Asamblea de Autoridades Zapotecas y Chinantecas de la Sierra	Communication et éducation pour le développement de la culture zapoteca	Populations autochtones de l'Oaxaca	30 000	10 000
68	Ukraine	Fondation de recherche et d'aide pour les populations autochtones de Crimée	Création d'une base de données ouverte sur le Web concernant les réalisations et expériences juridiques, politiques et culturelles des populations autochtones du monde	Populations autochtones du monde	5 510	1 000
72	Kenya	Organization for the Survival of Il-Laikipiak Indigenous Maasai Group Initiatives (OSILIGI)	Stratégie d'organisation et de renforcement des capacités pour les initiatives OSILIGI	Laikipia, Maasai	35 834	10 000 <u>g</u> /
85	Niger	Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme	Renforcement des capacités de l'Association	Touaregs	14 719	2 500 <u>h</u> /

Projet No	Pays	Organisation ou collectivité	Titre/thème du projet	Populations autochtones représentées	Demande (dollars É.-U)	Décision concernant la subvention (dollars É.-U.)
92	Australie	Département de l'éducation du Yuendumu School Council	Recherches autochtones sur les éléments qui permettent d'améliorer l'alphabétisation en langue vernaculaire et en anglais	Peuple aborigène d'Australie centrale	40 000	10 000

**TOTAL SUBVENTIONS AUX PROJETS = 24**

**TOTAL = 232 000 dollars É.-U.**

a/ En attendant que le secrétariat ait vérifié que cette subvention ne ferait pas double emploi avec une autre subvention reçue d'un autre donateur.

b/ Cette subvention est réservée à la composante "défense juridique" du projet et à l'organisation de la réunion principale.

c/ La subvention devrait être réservée à la partie du projet intéressant les publications.

d/ La subvention est destinée à l'organisation des ateliers proposés.

e/ La subvention est destinée à la publication d'une édition du journal.

f/ La subvention servira à financer les matériels pédagogiques.

g/ Sous réserve de rapports descriptifs et financiers satisfaisants sur l'utilisation de la subvention précédente.

h/ En attendant des informations montrant que l'organisation a une expérience de l'aide aux populations autochtones (Touaregs).

Annexe IV

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES  
POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Principes directeurs applicables aux demandes de subventions  
concernant des projets autochtones

Objectifs du Fonds de contributions volontaires :

- Appuyer le programme d'activités adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/157;
- Aider les projets et programmes servant le but de la Décennie internationale : renforcer la coopération internationale aux fins de résoudre les problèmes qui se posent aux populations autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé.

Qui peut présenter une demande ?

- Les peuples, communautés et organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires ou autres établissements analogues; il doit s'agir d'organisations sans but lucratif;
- Les comités nationaux pour la Décennie.

L'organisation présentant le projet en vue d'un financement doit être en mesure de trouver le complément de fonds nécessaire auprès d'autres sources.

Principaux domaines sur lesquels peuvent porter les projets :

1. Le programme d'activités et les objectifs de la Décennie ainsi que les recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne qui se rapportent aux populations autochtones;
2. Les structures et mécanismes organisationnels autochtones et leur renforcement par l'éducation, la formation, la consolidation des institutions et l'accroissement des capacités, compte dûment tenu de la nécessité de respecter les traditions autochtones pertinentes;
3. L'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme et des droits autochtones;
4. L'information sur les peuples autochtones et sur la Décennie internationale;
5. La communication et les échanges entre le système des Nations Unies et les peuples autochtones et entre ces peuples;

6. Les initiatives de collecte de fonds au service des objectifs de la Décennie.

Critères de sélection :

- Les populations autochtones devraient pouvoir, dans toutes les régions du monde, tirer directement profit des projets;
- Les projets devraient être préparés par les populations autochtones ou en étroite consultation avec elles;
- Lors de l'examen des projets, il sera tenu dûment compte de l'équilibre à respecter entre les sexes;
- Une attention particulière sera accordée aux projets émanant, dans les différentes régions, de zones sous-développées;
- Les projets approuvés devront relever des domaines pertinents, notamment ceux qui ont trait à la promotion, à la protection et à la mise en oeuvre des droits de l'homme et des droits autochtones.

Date limite et examen des projets

- Les projets doivent être adressés au secrétariat du Fonds avant le 15 février 1999;
- Les formulaires de demande doivent être complétés en anglais, espagnol ou français;
- Les demandes de contributions du Fonds de contributions volontaires seront examinées à la session annuelle du Groupe consultatif en avril.

Contributions du Fonds de contributions volontaires

Les contributions du Fonds de contributions volontaires ne dépasseront pas 50 000 dollars É.-U.

-----